



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2020-331 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et de surveillance de travaux relatifs à l'alimentation en eau potable*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 669;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 577;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 29 juillet 2020.  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate